Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2021/2022

PROCES-VERBAL N° 38

Réunion du mardi 12 avril 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

VITRY SUR SEINE – GYMNASE PAUL ELUARD – NNI 94 081 99 04
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 19/05/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 05/07/2021 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 06/04/2022 de M. HAMZA

La C.R.T.I.S. constate l'absence de plan de l'aire de jeu.
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/04/2032, sous réserve de fournir un plan de l'aire de jeu avant le 30/06/2022.

GUYANCOURT – GYMNASE DE L'AVIATION – NNI 78 297 99 01
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/02/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 signée par le propriétaire le 10/02/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 25/02/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/04/2032.

EVRY – GYMNASE FRANCOIS MAURIAC – NNI 91 228 99 05

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 23/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 21/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 23/03/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 1 jusqu'au 12/04/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

VITRY SUR SEINE – GYMNASE DU PALAIS DES SPORTS – NNI 94 081 99 05
Cette installation sportive n'avait jamais été classée.
Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 04/04/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 signée par le propriétaire le 31/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Rapport de visite du 04/04/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau Futsal 2 jusqu'au 12/04/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour validation.

1.2. Confirmations de niveau de classement

HOUDAN – STADE MUNICIPAL – NNI 78 310 01 01
Cette installation sportive était classée en niveau T4 jusqu'au 21/01/2024.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 30/03/2022 suite à la mise en place d'un gazon synthétique.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 29/03/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AAC
- Tests in situ du 29/03/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 05/04/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CARRIERES SOUS POISSY – STADE BRETAGNE N°2 – NNI 78 123 01 02
Cette installation sportive était classée en niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 17/04/2017.
Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2022.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 SYN signée par le propriétaire le 28/01/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Tests in situ du 06/04/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN jusqu'au 29/03/2032.
Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

VITRY SUR SEINE – STADE HONORE DE BALZAC – NNI 94 081 05 01
Cette installation sportive est classée en niveau T6 jusqu'au 19/12/2027.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2021.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 signée par le propriétaire le 25/10/2021 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 25/10/2021

Au regard des éléments transmis, et en l'absence de tests in-situ, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 12/10/2022.
La C.R.T.I.S. demande à la mairie de lui fournir les tests in-situ initiaux afin de pouvoir classer définitivement l'installation.
Proposition de classement transmise à la F.F.F.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

GUYANCOURT – GYMNASE MAURICE BAQUET – NNI 78 297 99 02
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 24/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 3 signée par le propriétaire le 10/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 368 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64.
- Facteur d'uniformité : 0.77.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 12/04/2026.

GUYANCOURT – GYMNASE DE L'AVIATION – NNI 78 297 99 01
L'éclairage de cette installation sportive n'avait jamais été classé.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/02/2022.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 2 signée par le propriétaire le 10/02/2022.
Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal : 594 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.66.
- Facteur d'uniformité : 0.74.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 jusqu'au 12/04/2026.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

ORLY – STADE JEAN MERMOZ – NNI 94 054 01 01
L'éclairage de cette installation n'avait jamais été classé.
La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du propriétaire.
- Plan du terrain, avec implantation des mats latérales non symétrique.
- Etude d'éclairement (par ECLATEC)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairement moyen horizontal :258 lux
- Facteur d'uniformité : 0,80
- Rapport Emin/Emax : 0,60

La C.R.T.I.S. émet un avis favorable pour un classement au niveau E5.

4. DIVERS